

## DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

### COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2017

L'an deux mil dix-sept et le trente mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Robert COUPLAIX, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Secrétaire de séance : Thierry GALIFOT

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Mercredi 24 mai 2017	Jeudi 25 mai 2017	Mercredi 7 juin 2017

#### 7 – Signature de la convention d'occupation du domaine public pour l'IRVE – SEDI

Le SEDI est chargé du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Des lieux d'implantation des infrastructures de recharge ont été définis en concertation avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale du département.

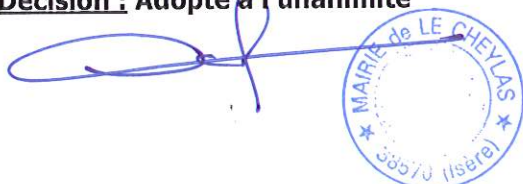
Il est nécessaire d'adopter une convention afin de fixer les conditions d'occupation du domaine public par ces infrastructures.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'accepter les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **ACCEPTÉ** les termes de la convention d'occupation du domaine public,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention d'occupation du domaine public pour l'IRVE.

**Décision : Adopté à l'unanimité**



The image shows a blue ink signature of the Mayor, Roger Cohard, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de LE CHEYLAS' and '38570 (Isère)'.